

Commission permanente du 9 mars 2026

Réunis le lundi 9 mars 2026, les élus du Conseil départemental de la Nièvre ont examiné et adopté plusieurs rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission permanente. Fidèle à sa feuille de route et à son engagement au service des Nivernaises et des Nivernais, l'exécutif départemental poursuit une action cohérente et volontaire, guidée par quatre priorités claires : prendre soin de tous à tout âge, mettre la jeunesse au cœur du renouveau, piloter les changements écologiques et réveiller les fiertés nivernaises. Au total, près de **1,7 million d'euros** ont été engagés.

Prendre soin de tous à tout âge

Le Conseil départemental poursuit son engagement pour maintenir des services publics de proximité et soutenir les initiatives culturelles, sociales et solidaires sur l'ensemble du territoire.

La Commission permanente a ainsi **approuvé la prolongation du bail emphytéotique de la gendarmerie de Dornes**, permettant de maintenir la gestion immobilière du site par Nièvre Habitat pour une durée de vingt ans. Cet ensemble comprend les locaux administratifs de la brigade ainsi que plusieurs logements de fonction destinés aux gendarmes et à leurs familles. Le dispositif est reconduit dans les mêmes conditions, **avec un loyer symbolique d'un euro par an**.

Le Département poursuit également son **soutien à la vie culturelle et associative**. **13 000 € de subventions** sont attribués afin d'accompagner plusieurs initiatives artistiques sur le territoire. Parmi elles, la 15^e édition du festival "Tant de Paroles" à Fourchambault, rendez-vous reconnu consacré aux arts de la parole et à la création contemporaine, ainsi que des projets portés par des structures culturelles engagées dans l'accueil d'artistes et la diffusion artistique.

Dans le domaine du médico-social, la Commission permanente a également validé la **signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'EHPAD Les Quatre Saisons** à Saint-Benin-d'Azy pour la période 2026-2030. Conclu avec l'Agence régionale de santé, ce contrat fixe les priorités de l'établissement pour **améliorer l'accompagnement des résidents, renforcer la prévention de la perte d'autonomie et soutenir les équipes professionnelles**.

Le Département poursuit également son engagement dans l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, en accordant une **avance financière aux entreprises à but d'emploi** afin d'assurer la continuité de leurs activités et le paiement des salariés en début d'année.

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Mettre la jeunesse au cœur du renouveau

Favoriser la réussite, l'autonomie et l'orientation des jeunes constitue une priorité constante de l'action départementale.

Le collège de Luzy bénéficie ainsi d'une **dotation complémentaire de fonctionnement** afin de répondre à des besoins identifiés au cours de l'exercice budgétaire et de **garantir des conditions d'accueil et d'apprentissage adaptées pour les élèves**.

Le Département poursuit par ailleurs la démarche « Collège de demain », en rejoignant le réseau national Tempo Territorial. Cette initiative vise à **favoriser le partage d'usage des collèges**, afin que leurs équipements puissent accueillir, en dehors du temps scolaire, des activités associatives, sportives ou culturelles ouvertes aux habitants.

Dans cette même logique d'amélioration des équipements éducatifs, une convention financière est conclue avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la **mise aux normes de la chaufferie** de la cité scolaire Maurice Genevoix à Decize, établissement qui accueille à la fois un collège et un lycée.

Enfin, le Département confirme son engagement en faveur de l'orientation des jeunes en **soutenant l'organisation du Salon de l'enseignement supérieur** qui s'est tenu le 15 janvier dernier, rendez-vous important permettant aux lycéens et aux étudiants nivernais de découvrir les filières d'études, les formations et les perspectives professionnelles.

Piloter les transitions écologiques

Le Conseil départemental poursuit son engagement en faveur de la transition écologique et de l'accompagnement des territoires.

La Commission permanente a ainsi attribué **49 640 € à la commune de Clamecy** pour la réhabilitation de l'ancienne maison de la direction de l'hôpital. Ce bâtiment sera transformé en internat rural, **destiné à accueillir des jeunes en formation ou en apprentissage** et à renforcer l'attractivité du territoire.

Dans le même esprit, le Département **accompagne les projets structurants des collectivités** à travers les contrats-cadres territoriaux, dont la programmation est actualisée avec plusieurs intercommunalités : la Communauté de communes Sud Nivernais **143 237 €**, l'Agglomération de Nevers **825 000 €**, la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais **73 378 €**, la Communauté de communes Les Bertranges **101 161 €**.

Ces contrats permettent de soutenir les investissements publics locaux et les projets favorisant l'attractivité des territoires.

La Commission permanente a également approuvé la **prorogation des conventions liées au programme national "Petites Villes de Demain"**, permettant de poursuivre les actions de revitalisation des centres-bourgs engagées dans plusieurs communes du département.

Enfin, le Département confirme son engagement en faveur de la transition énergétique en **renouvelant le Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie** et en **poursuivant le partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat**, qui accompagne les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique et de transition écologique.

Réveiller les fiertés nivernaises

Soutenir l'attractivité du territoire et accompagner les projets qui renforcent la qualité de vie des Nivernais demeure un levier essentiel du développement de la Nièvre.

Dans le domaine agricole, le Département **soutient l'installation de jeunes exploitants en participant à l'achat de parts sociales dans des coopératives d'utilisation de matériel agricole** (CUMA). Deux agriculteurs nivernais bénéficient ainsi d'une aide totale de 1 988 €, facilitant leur accès à du matériel mutualisé.

Dans le domaine du logement, le Département **accorde plusieurs garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux pour des opérations de logement à Nevers**. Ces garanties concernent notamment la construction de 25 logements dans la résidence Les Jardins d'Élisa par Nièvre Habitat, ainsi que l'acquisition de trois logements par le bailleur Habellis.

Ces opérations contribuent à renforcer l'offre de logements accessibles et participent à l'aménagement équilibré du territoire.



« Dans un contexte exigeant pour les collectivités, le Département continue d'agir avec constance pour accompagner les territoires, soutenir les initiatives locales et améliorer la vie quotidienne des Nivernaises et des Nivernais. »



Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17